ANNEXE C

(Voir procès-verbal du 16 août 1946)

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

SIÈGE SOCIAL:

165 rue Sparks, Ottawa, Canada. Le 14 Août 1946.

MAURICE LALONDE, M.P., Président, Comité des relations industrielles de la Chambre des Communes, Edifices du Parlement, Ottawa, Ontario.

CHER Monsieur,—Les comptes rendus des séances de votre Comité sur les relations industrielles nous incitent à vous faire observer qu'on n'a pas réuni, ni pesé les faits et les renseignements sur lesquels devraient reposer les décisions d'un tel comité. Il ne fait aucun doute que vous-même et les membres de votre Comité vous en rendez nettement compte.

Il ne semble pas qu'on puisse espérer que le malaise industriel actuel disparaisse, avec le danger de dislocation qu'il fait peser sur une grande partie de notre économie, sans que la nation soit capable d'établir et de maintenir l'équilibre entre les revenus auxquels ont droit le cultivateur, le salarié, l'administrateur et le capital.

Comment pouvons-nous compter que nous en arriverons à des décisions justes et sensées dans les conflits industriels et de la part du gouvernement si nous n'avons pas une vue d'ensemble des revenus que touchent actuellement les différents groupes importants de la nation, et si nous n'avons aucun principe et aucune formule reconnus pour nous guider dans ces décisions?

Nous croyons que la première mesure à prendre pour faire face à cette situation serait de nommer une Commission royale qui établirait de quelle façon se répartit le revenu national, comme peuvent l'indiquer les niveaux des prix des produits agricoles, des salaires industriels et des produits des corporations, une Commission qui formulerait certaines recommandations en vue de réaliser l'équilibre là où c'est nécessaire, et qui soumettrait une charte des droits économiques, dont la nécessité serait admise par l'ensemble de la population et une charte qui, par la suite, servirait de règle pour toute action nécessaire à la sauvegarde de la paix industrielle et au maintien d'un équilibre économique équitable entre tous les groupes de la population.

Au cas où votre Comité estimerait que ni les faits qu'il possède, ni le temps dont il dispose ne lui permettent de compléter une tâche de cette envergure, nous vous suggérons respectueusement de recommander qu'une Commission royale continue le travail entrepris par le Comité, ce qui, dans votre rapport au gouvernement, figurerait comme une conclusion appropriée et digne des hommes d'Etat que vous êtes.

Sincèrement vôtre,

Le Président et administrateur délégué:

H. H. HANNAM.